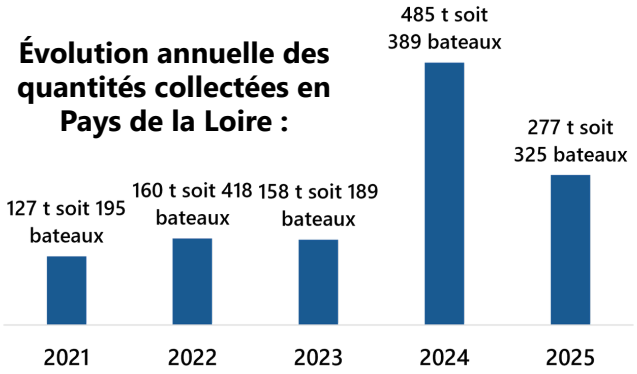
LA FILIÈRE DES DÉCHETS ISSUS DE BATEAUX DE PLAISANCE ET DE SPORT (DBPS)

LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2025)

277
Tonnes collectées
soit 325 unités

4
Centres
de déconstruction régionaux agréés par l'APER

Évolution annuelle des quantités collectées en Pays de la Loire :

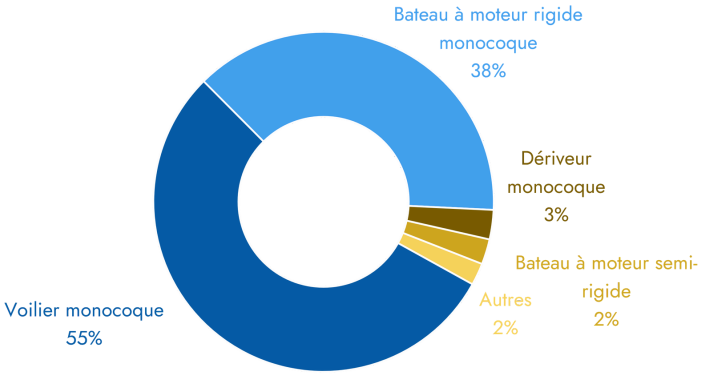


ORGANISATION DE LA FILIÈRE

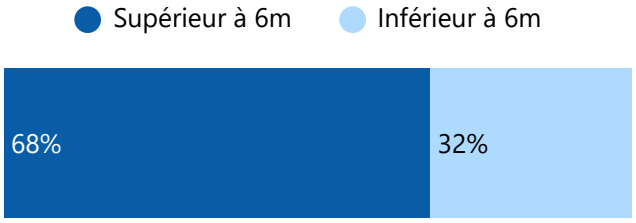
L'association pour la plaisance éco-responsable (APER) est ré-agréée en tant qu'éco-organisme de la filière pour la période **2024-2029**.
La principale mission de l'APER est de mettre en place et gérer cette filière sur tout le territoire national en proposant à tous types de détenteurs de faire **déconstruire, recycler et valoriser gratuitement leurs bateaux en fin de vie.**
Est concerné par la filière tout bateau de plaisance ou de sport qui est abandonné ou dont le détenteur destine à l'abandon.

LES TYPES DE BATEAUX PRIS EN CHARGE

Types de bateaux collectés en Pays de la Loire



Tailles des bateaux collectés en Pays de la Loire



FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL

Metteurs sur le marché : versement de l'éco-participation →

L'État : finance par une quote-part sur les droits annuels de francisation et de navigation (DAFN) →

→ Prend en charge le coût lié au traitement

→ Sélectionne et agrée les centres de traitement

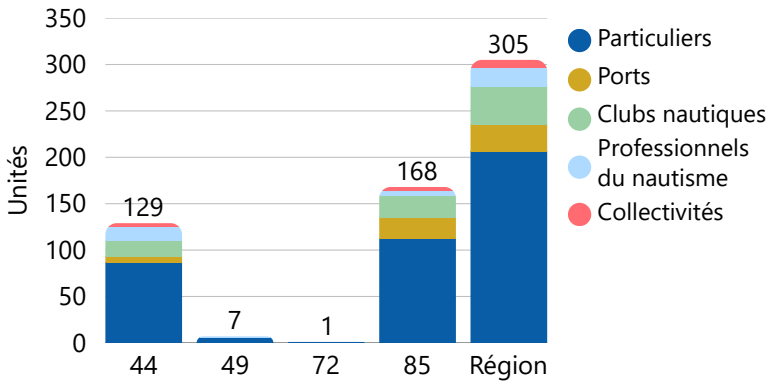
→ Se charge de la désimmatriculation des bateaux

LA FILIÈRE DES DÉCHETS ISSUS DE BATEAUX DE PLAISANCE ET DE SPORT (DBPS)

LA COLLECTE DES DBPS

En 2025, **325 bateaux de plaisance et de sport** ont été collectés en Pays de la Loire, soit l'équivalent de **277 tonnes**. La quantité collectée diminue par rapport à 2024, année record en termes de collecte depuis 2021 (-43%). Les bateaux collectés sont principalement détenus par des particuliers (65%).
Les tonnages collectés en région représentent 6% des quantités totales collectées en France (4 408 tonnes).

Répartition départementale par type de détenteurs



LE TRAITEMENT DES DBPS

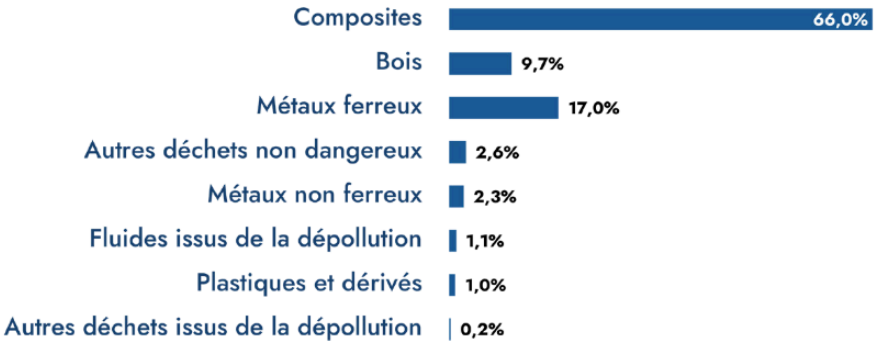


L'APER s'appuye sur un réseau de 39 centres de déconstructions agréés dont **4** en Pays-de-la-Loire :

- ROMI - Saint-Nicolas-de-Redon (44)
- ROMI - Montoir de Bretagne (44)
- BARBAZANGES TRI OUEST - Châteaubriant (44)
- Tripap Environnement - L'Aiguillon-sur-Vie (85)

Ainsi, 440 tonnes ont été traitées sur la région en 2025, soit l'équivalent de 325 bateaux.
En 2025, le taux national de **recyclage et valorisation énergétique** des déchets de bateaux de plaisance et de sport est estimé à **67,3%**, pour un objectif de 80%. 31% des tonnages sont enfouis.

Répartition des déchets par matériaux (source : APER)



Accéder à toutes les fiches REP de TEO Pays de la Loire

En savoir plus : Site de l'APER | ADEME - Tableau de bord dynamique | TEO - Fiche REP 2024

Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE Liberté Égalité Fraternité
DREAL